



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2024 votées et perçues par la commune de LUCON les collectivités territoriales et divers organismes

AVIS_TF_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP SABLES D'OLONNE
155 RUE SIMONE VEIL CS 90373
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 
Référence de l'avis : 
Contrat de prélèvement : P3 85 0333091 86
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P385033309186

Numéro de propriétaire : 128 R01170 F

Département d'imposition : 850
VENDEE

Commune d'imposition : 128
LUCON

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 13/08/2024
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 85035

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV
• pour le paiement de votre impôt :
SIP SABLES D'OLONNE
155 RUE SIMONE VEIL CS 90373
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX
Tél : 0251217699
• pour le montant de votre impôt :
CDIF LES SABLES D'OLONNE
SECT. FONC 1ER SECTEUR
155 RUE SIMONE VEIL
CS 90373
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX
Tél : 02 51 21 76 66

* (service gratuit + coût de l'appel)

RABILLE GUILLAUME
6 RUE GEORGES MILLANDY
85400 LUCON

Somme à prélever

1 938,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2024, directement sur [impots.gouv.fr](#) ou en appelant le 0 809 401 401*, **la somme à payer sera prélevée automatiquement le 25/10/2024.**

Compte bancaire : FR76 1551 9390 650X XXXX XXX0 309
Identifiant de la banque : CMCFR2AXXX
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse						
MB4F47	PROP/INDIVIS	RABILLE GUILLAUME PHILIPPE GILBERT						
MB4F46	PROP/INDIVIS	BOURREAU BELINDA DENISE FRANCOISE CHRISTIANE						

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2023	43,39 %	%	2,00 %	0,114 %	14,47 %	1,23 %	
	Taux 2024	43,39 %	%	2,00 %	0,136 %	14,47 %	1,26 %	
	Adresse	6 RUE GEORGES MILLANDY						
	Base	3114		3114	3114	2806	3114	
	Cotisation	1351		62	4	406	39	1862
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2023	1300		60	3	383	37	
Propriétés non bâties	Cotisation 2024	1351		62	4	406	39	1862
	Variation	+3,92 %	%	+3,33 %	+33,33 %	+6,01 %	+5,41 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023							
	Cotisation 2024							
	Variation	%	%	%	%	%	%	%
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
	Base État						Droit proportionnel :	
	Base collectivité						Droit fixe :	
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 417867 €. Pour plus d'informations, consultez la notice.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		76
La base d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de tout ou partie de vos locaux a été plafonnée.						Dégrèvement Habitation principale		
						Dégrèvement JA État		
						Dégrèvement JA Collectivité		
								Montant de votre impôt
Références administratives : 850 21 111 035 128 128 P A								1938

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant [impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFiP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFiP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante: donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.